



NAVACELLE

Focus

Un an de justice pénale :

les grands procès pénaux de juillet 2024 à juillet 2025

Navacelle revient sur six procès pénaux qui ont marqué l'actualité judiciaire par leur portée juridique, politique, sociale ou criminelle.

14 juillet 2025

Procès de Joël Le Scouarnec : un procès hors norme pour des violences sexuelles massives

Condamné pour 111 viols et 188 agressions sexuelles, l'ancien chirurgien Joël Le Scouarnec a reconnu ces faits commis entre les années 1980 et 2017. Ce procès a mis en lumière l'ampleur des violences, le silence des institutions médicales et l'absence de coordination entre établissements de santé. Un procès civil est prévu en novembre 2025 pour la réparation des préjudices subis par les victimes.



Enquête

- Ouverte en 2017, clôturée en 2024.
- Après des déclarations d'une victime présumée et faisant suite à une première procédure pour laquelle Joël Le Scouarnec, ancien chirurgien, avait été condamné pour des faits d'agressions sexuelles et de viols à 15 ans de réclusion en 2020.
- **Perquisitions** au domicile de Joël Le Scouarnec à cette occasion, ayant permis la découverte de **carnets** détaillant des **agressions sexuelles** et **viols** commis dans le cadre de son activité professionnelle sur plus de 300 victimes depuis les années 1980.



Procès

- Février à juin 2025, devant la cour criminelle du Morbihan.
- Composée uniquement de magistrats professionnels.
- Pour agressions sexuelles et viols sur ses patients, majoritairement des mineurs de moins de quinze ans.
- Représentation de **plus de 300 parties civiles** victimes, avec reconnaissance de sa culpabilité par Joël Le Scouarnec.



Condamnations

le 28 mai 2025

- Joël Le Scouarnec : **20 ans de réclusion** assortis d'une **période de sûreté des deux tiers** pour 111 viols et 188 agressions sexuelles, conformément aux réquisitions du ministère public du 23 mai 2025.



Suites judiciaires

Pas de procès en appel prévu, sur décision de Joël Le Scouarnec.

Novembre 2025

Procès sur les **intérêts civils** qui permettra aux victimes d'obtenir réparation des préjudices subis.



Impact

- **Mise en lumière et prise de parole massive des victimes dans le cadre du procès :**
 - Réaffirmation du statut des victimes bien que des critiques aient été émises sur l'impossibilité de cumuler ou aggraver les peines au vu du nombre d'actes commis ou du nombre de victimes (peine identique quelque soit le nombre de viols).
- **Révélation de la possible absence de coordination et communication entre établissements de santé au sein desquels Joël Le Scouarnec a exercé, du silence de la hiérarchie médicale et du manque de procédures claires face à la révélation de certains faits graves :**
 - Mise en lumière de potentielles négligences et des responsabilités des instances médicales.